

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR UN PARTENARIAT SPÉCIAL CANADA-CORÉE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAR 24 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Introduction

Les gouvernements du Canada et de la république de Corée ont convenu, le 1er avril 1994, de créer un groupe de travail sur l'établissement d'un partenariat spécial entre les deux pays.

Cette initiative donnait suite à l'engagement pris par le premier ministre Jean Chrétien et le président Kim Young Sam, au sommet du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), en novembre 1993, d'accorder la priorité à l'établissement d'un partenariat spécial entre les deux pays. Selon les deux chefs de gouvernement, en raison de leur statut de puissances moyennes dans la région Asie-Pacifique, le Canada et la Corée devraient collaborer étroitement sur les plans bilatéral et multilatéral afin d'être mieux à même de faire face à la nouvelle réalité économique internationale résultant de la conclusion des négociations commerciales multilatérales de l'*Uruguay Round* et de l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le groupe de travail pour un partenariat spécial Canada-Corée (GTPSCC) avait pour mandat d'envisager divers moyens aux plans bilatéral aussi bien que multilatéral en vue de favoriser un rapprochement entre le Canada et la Corée en matière d'économie, de commerce et d'investissement. Au niveau bilatéral, les mesures étudiées incluent un accès élargi au marché, la diffusion et la commercialisation conjointe de technologies, la coopération au chapitre de l'aide publique au développement et la promotion des investissements et des opérations de coentreprise. Les mesures au plan multilatéral comprennent, par exemple,